

2015 : la fin des cages individuelles en gavage

Le salon de Foie Gras Expo à Mont de Marsan s'est tenu les 7, 8 et 9 avril dernier. Ce rendez-vous bis-annuel a été l'occasion pour tous les fabricants de présenter leurs nouveautés sur les logements collectifs. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2016, les cages individuelles seront interdites dans les salles de gavage. Par quoi les remplacer ? Comment faire son choix ? Quels sont les financements existants ? Voici quelques éléments de réponse.

Pourquoi faut-il changer les logements de gavage ?

L'article 10 de la Recommandation de l'Union Européenne du 22 juin 1999 prévoit que :

«Les systèmes d'hébergement des canards doivent permettre aux oiseaux de :

- se tenir debout dans une posture normale,
- se retourner sans difficultés,
- déféquer en effectuant des mouvements normaux,

- battre des ailes,
- effectuer des mouvements normaux de lissage des plumes,
- interagir normalement avec d'autres individus, (...).

De plus, «(...) les canards doivent disposer d'installations (...) conçues de façon à leur permettre de couvrir leur tête avec de l'eau et, avec le bec, de projeter de l'eau sur leur corps sans difficultés».

Dans ces conditions, ce texte signe la fin de la cage individuelle.

Les délais d'application :

Pour toute nouvelle installation ou pour le remplacement des installations existantes, la cage individuelle est interdite depuis le 01/01/2010.

Pour toutes les installations, elle est interdite à partir du 01/01/2016.

Comment faire son choix ?

Voici les principaux éléments à regarder avant de choisir le modèle à installer dans sa salle de gavage :

- Faciliter le **lavage** en évitant les recoins et les sections plates.
- Faciliter le nettoyage des **abreuvoirs**.
- Faciliter l'utilisation du **système de contention** et d'ouverture de la porte.
- Éviter les **points d'appui** pour les canards qui favoriseraient les risques de sortie ou de se coincer les ailes.
- Favoriser les **points d'appui** pour le gaveur pour limiter la pénibilité du gavage.
- Logements légers en grillage pour faciliter la **circulation d'air**.
- Rester raisonnable sur la longueur des **lignes de contention** pour éviter aux animaux d'être bloqués pendant de longues périodes, surtout en été.
- Éviter les **points d'accroche** dans les couloirs pour faciliter la circulation notamment lors de la mise en place et de la sortie des animaux.
- **Prix et qualité** du service

Ces investissements étant lourds, il faut raisonner sur le long terme en privilégiant des matériaux résistants, nécessitant peu d'entretien.

Comment financer ces investissements ?

Le PMBE (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage)

- réservé aux productions sous Signe Officiel de Qualité
- investissement compris entre 15 000 € et 70 000 €
- 1 seul dossier sur une période de 5 ans.

(Sous réserve d'acceptation du dossier par les financeurs).

Le plan d'aide national :

Le Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras (CIFOG) a sollicité l'Etat pour soutenir la conversion des salles de gavage dès à présent.

- 6 millions d'euros sont attri-

bués à la filière en 2011, et une demande est en cours pour 2012 - les modalités d'attribution ne sont pas définies à ce jour (les conditions d'éligibilité, le niveau d'aide).

L'enveloppe nationale étant réduite, elle ne devrait pas permettre de financer l'ensemble des dossiers.

Les producteurs qui ont prévu de changer leur équipement cette année peuvent dès à présent rassembler les pièces susceptibles d'être exigées pour le montage du dossier pour être prêt le plus rapidement possible lorsque les modalités d'attribution seront définies.

Les avancées de la recherche

Depuis la publication de cette Recommandation, les différents instituts de recherche dont le Palmipôle à Benquet (40) ont travaillé sur les logements collectifs, seule alternative à la cage individuelle. Les principaux résultats portent :

- **Sur le nombre de canards par loge** : pour les grandes installations de gavage, 5 canards par loge semble être un maximum pour maintenir la concentration du gaveur pendant toute la durée du gavage.

- **Sur le temps de gavage** : même si les essais en station expérimentale ont montré un temps de gavage supérieur à celui du gavage en cage individuelle, ces résultats n'ont pas été confirmés dans les salles en fonctionnement. Par contre, le temps lors de la mise en place des animaux ou de leur sortie semble raccourci.

- **Sur une baisse supposée des performances** : une baisse des performances (poids de foies, défauts de carcasse,...) était visible sur les premières versions de logements, mais ont été améliorées depuis. Les hématomes sur les cuisses sont réduits de près de 60 % en logement collectif ; cependant des griffures sur le dos apparaissent (8 % des cas).

Où trouver ces logements ?

La liste des fabricants est disponible sur simple demande au Pôle Aviculture de la Chambre d'Agriculture du Gers.

Le CEPSCO (Centre d'Etudes des Palmipèdes du Sud Ouest) a élaboré une plaquette comparative des différents modèles existants.

Cette plaquette est disponible sur demande au 05.58.85.43.99 ou sur leur site internet www.cepso.chambagri.fr

Pour tout renseignement :

Chambre d'Agriculture du Gers
Pôle Aviculture - Tél. 05.62.61.77.40

